

est vrai, des produits du Japon, mais des dispositions spéciales ont été prises pour l'exhibition de produits américains et européens, notamment des machines nécessaires aux diverses industries.

Le Japon a, depuis quelques années, fait de très rapides progrès dans le domaine de l'industrie; comme toutes les nations qui poussent à l'excès le développement de la production, comme tous les peuples qui veulent aller trop vite dans la voie des créations nouvelles, il a eu de ces crises industrielles intenses qui trouvent leur réaction dans leur intensité même.

Aujourd'hui une nouvelle ère de prospérité s'ouvre pour le Japon, c'est la raison pour laquelle son gouvernement invite les autres nations à lui faire connaître les machines au moyen desquelles il pourra agrandir et perfectionner son outillage industriel.



Lundi, 23 décembre 1901.

Depuis ma dernière chronique, il s'est écoulé peu de temps, mais les événements ont marché avec une grande rapidité. Ces derniers jours ont vu une augmentation considérable dans l'intensité du commerce, et les marchands que nous avons interrogés, dans les nouveautés, dans les produits alimentaires, dans les confections de toutes sortes, s'accordent à dire que les affaires donnent partout une générale satisfaction. Ce qui se remarque davantage, c'est l'importance des commandes qui, nous dit-on, au point de vue de la quantité et de la qualité, indiquent une amélioration notable sur les années dernières. On dirait ou que les clients sont devenus plus exigeants, ou plutôt qu'ils sont plus entraînés à faire de la dépense par la variété et la valeur réelle des articles qu'on offre à leur choix.

Peut être aussi l'argent est-il plus abondant, ou encore, ce qui est malheureusement le cas trop souvent, les gens négligent-ils de payer certaines dettes criardes pour se donner le luxe de certains achats trop peu proportionnés à leurs bourses. Nous savons qu'il existe de fréquents exemples de cette manie de faire des emplettes plus fortes que les moyens

ne le permettent, et c'est la cause de bien des frais de poursuites judiciaires dont les familles se passeraient bien. Cela va de soi que la collection est plutôt mauvaise de ce temps-ci; tout l'argent passe à satisfaire les caprices souvent coûteux du moment. C'est dans ce sens que le commerce est actuellement dans une période de grande activité, pour ce qui concerne le détail.

A propos d'un sinistre maritime survenu après l'enlèvement des bouées dans le bas du fleuve, il s'est tenu, cette semaine, à la commission du havre, une enquête où les responsabilités se sont établies. Naturellement, le pilote a bénéficié d'un verdict d'acquiescement par le fait qu'il a été prouvé que les bouées n'étaient plus à leurs positions accoutumées.

Ce verdict s'imposait. Ce qui est moins clair c'est la question de blâmer ou d'exonérer de tout blâme les autorités fédérales qui ont ordonné l'enlèvement des bouées. Plusieurs blâment le gouvernement, plusieurs aussi, et il nous a semblé qu'ils sont plus nombreux et moins prévenus, sont d'opinion que c'était une nécessité de circonstance, et qu'il n'était pas possible de laisser les bouées à leur mouillage sans risquer qu'elles fussent entraînées par les glaces et qu'elles donnassent de fausses indications, faisant encourir des responsabilités terribles. Ce débat aura certainement un bon résultat, en ce qu'il servira à déterminer le mode d'action des autorités du ministère de la marine dans l'avenir.

Les plus forts marchands de bois de Québec viennent de se réunir pour protester vigoureusement contre la tentative de changer, sans le consentement exprès des intéressés, les règles actuellement existantes quant à l'expédition de bois de construction. Des mesures énergiques ont été prises pour sauvegarder les droits des grands marchands de bois qui contrôlent le marché du Canada. Leur exemple démontre que nos hommes d'affaires, quand ils s'unissent dans une action commune, pèsent lourdement dans la balance, et qu'il n'est pas facile de leur en imposer. Il faudrait que la même entente existât chaque fois qu'il s'agit de protéger les intérêts de Québec. C'est le seul moyen d'être fort et de se faire respecter.

#### EPIÇERIES

Sucres : Sucres jaunes, \$3.40 à \$3.70; Granulé, \$4.15 à 4.25; Powdered 6 à 6½c; Paris Lump, 6½ à 6¾c.

Mélasses : Barbade pur, tonne, 31 à 33c; Porto Rico, 39 à 42c; Fajardos, 36 à 38c.

Beurre : Frais, 16c; Marchand, 14 à 16c; Beurrerie, 20 à 22c.

Conserves en boîtes : Saumon, \$1.05

Clover leaf, \$1.60 à \$1.65; homard, \$2.50 à 2.70; Tomates, 85 à 90c; Blé-d'inde, 85 à 90c; Pois, 90c.

Fruits secs : Valence, 7; Sultana, 10 à 12c; Californie, 8 à 10c; C. Cluster, \$2.40; Imp. Cabinet, \$2.50; Pruneaux de Californie, 7½ à 9c; Imp. Russian, \$4.50.

Tabac Canadien : En feuilles, 8 à 10c; Walker wrappers 15c; Kentucky, 12c; et le White Burleigh, 14c.

Planches à laver : "Favorites" \$1.70; "Waverly" \$2.10; "Improved Globe" \$1.95; Water Witch \$1.50.

Balais : 2 cordes, \$1.50 la doz; à 3 cordes, \$2.00; à 4 cordes, \$3.00.

#### FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Farines : Forte à levain, \$2.00 à \$2.10; 2e à boulanger, \$1.90; Patente Hongarienne, \$2.40; Patente, \$1.75; Roller, \$1.70; Fine, \$1.40; à 1.50 Extra, \$1.60 à \$1.65; Superfine, \$1.50; Bonne Commune, \$1.25 à \$1.30.

Grains : Avoine (par 34 lbs) Ontario, 58 à 60c; Province 55 à 57c; orge, par 48 lbs, 75c; orge à drèche, 70 à 80c; blé-d'inde, 75 à 80c; sarrasin, 60 à 70c; Son 95c.

Lard : Short Cut, par 200 lbs, \$23.50 Clear \$23.00 à \$23.60; saindoux pur le seau \$2.50; composé le seau, \$1.80; jambon, 12½ à 14c; bacon, 9 à 10c; porc abattu, \$8.50 à \$9.00.

Poisson : Hareng No 1, Labrador, \$6.50 morue No 1, \$5.70; No 2, \$5.20; morue sèche, \$5.00 le quintal; saumon, No 1 \$14.00; No 2 \$13.00; No 3 \$11.00; anguille, 4½c la lb.

Depuis quelques semaines, des consignations de marchandises ont été envoyées à Québec pour être vendues à l'encan. Mais dans ces derniers temps, les marchands ayant des établissements réguliers se sont plaints de cette concurrence, et ont prétendu que les propriétaires de ces marchandises ayant loué des magasins spacieux pour écouler leurs articles, et s'étant même permis d'en disposer à vente privée, étaient tenus de payer une taxe d'affaires.

La question n'est pas encore finalement réglée. Il est certain toutefois, que les propriétaires ou occupants des magasins permanents, obligés de payer à la corporation un montant de taxes considérables, ont droit de se protéger contre cette concurrence temporaire qui ne dure que le temps où le commerce est actif et qui disparaît avec la période des fêtes.

Les voyageurs de commerce ont décidé de prendre une part active à l'organisation du prochain carnaval et ils se sont, à cet effet, formés en association. Comme les officiers choisis sont connus comme des plus compétents et des plus entreprenants, il y lieu de croire qu'ils vont faire de bonne et solide besogne.

Les nouvelles ventes des établissements manufacturiers sont toujours des plus encourageantes. L'ouvrage a un peu diminué ces jours-ci, mais on s'attend à une reprise des plus actives après les Rois. Jusqu'à présent l'on ne se plaint pas, au contraire.

L. D.